

SIAEP DE GUERBIGNY
PROCES-VERBAL DE REUNION DE COMITE SYNDICAL

PV 2024.02

* Séance du **dix-huit juin 2024** à 18h09, en la Salle des fêtes d'Etelfay, sous la présidence de Mr Jean-Marie CARRE, Président du SIAEP de Guerbigny.

* Sur convocation du Président en date du **07 juin 2024**.

PRESENTS :

Philippe Fagoo ; Philippe Carpentier ; Stéphane Delaporte ; Quentin Soilleux ; Michel Million ; Valérie Boitel ; Bruno Lengrand ; Martial Roquencourt* ; Christian Carrette ; Frédéric Carpentier ; Jean-Michel Dely ; Philippe Blanchard ; Emmanuel Alves Dos Santos ; Guy Messialle* ; Jean-Pierre Destombes ; Yves Gautier ; Pierre-Philippe Snoy-Dupuis ; Nicolas Martin ; David Fournet ; Jean-Marie Carré ; Xavier Balzot ; Daniel Godefroy ; Bruno Defever ; Julien Descornes ; Marceau Morel ; Yves Veil ; Raymond Nieto ; Jean-Claude Gout ; Jean-Michel Cherault ; Cyrille Cleuet ; Hervé Etevez ; Thomas Soufflet ; Alain Soufflet, Fabrice Beaucourt ; Xavier Ribaucourt ; Gérard Prouillet ; Frédérick Boquet, Murielle Fimes , Gauthier Nancelle, Jean Obry ; Jean-Louis Gradel ; Céline Duberseuil ; Eyméric Bizet, Michel Choisy, Jean-Pierre Cozette, Jacky Massies , Benoît Vansteenkiste, Christophe Dumont

(*suppléant)

REPRESENTES :

Pouvoir d'Olivier Tincourt à Jean-Marie CARRE, d'Aurore Ramu à Cyrille Cleuet

*Nombre de délégués en exercice : 84

*Quorum : 43

*Nombre de délégués présents ou représentés :48+2

*Nombre de délégués votants : 50

Mme Valérie BOITEL est proposée comme secrétaire de séance par le comité syndical.

Jean-Marie CARRE :

« Je vous remercie de votre présence à ce second Comité syndical de l'année.

Je salue Madame le maire d'Etelfay qui nous accueille une fois de plus dans sa salle des fêtes.

Enfin j'aimerais remercier l'ensemble des agents du syndicat pour la préparation de cette réunion et de la salle.

Je vous propose à présent de passer à la lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- I. Procès-verbal du comité syndical du 16/04/2024
- II. Social
Agents / Apprentis / Stagiaires
- III. Fonctionnement
Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023
Transfert des compétences eau et assainissement à la CCGR
Analyses, niveau de nappe et taux de nitrates
- IV. Travaux
Travaux en cours
Analyse des offres du nouveau marché à bons de commande 2024
- V. Finances
Décision modificative N°1-2024
Effacement de dette
- VI. Questions diverses
Autre

I/ PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 06/12/2023

Rapporteur : Jean-Marie CARRE

Jean-Marie CARRE : Le procès-verbal de la réunion de comité du 16 avril 2024 vous ayant été transmis avec les convocations il n'est peut-être pas nécessaire d'en refaire la lecture ; avez-vous des observations, des remarques, des questions ?

DECISION :

Le procès-verbal de la réunion de Comité du 16 avril 2024 est approuvé à l'**UNANIMITE** des présents lors de ce conseil.

II/ SOCIAL

Rapporteur : Frédérick BOQUET

AGENTS / APPRENTIS/STAGIAIRES

Jérôme ROUSSEAU était en congé longue maladie du 12/12/2020 jusqu'au 11/12/2023.

Le conseil médical de mars 2022 avait proposé un congé de longue durée mais l'agent l'a refusé par écrit le 6 avril 2022.

Le 28/05/2024, le conseil médical a prononcé l'inaptitude définitive à toutes les fonctions du grade et dans l'attente de la mise en place de la procédure de reclassement, a placé Monsieur ROUSSEAU en disponibilité d'office pour raisons de santé à compter du 12/12/2023 jusqu'au 11/12/2024.

A ce stade, un courrier en recommandé accusé réception a été adressé à Mr ROUSSEAU, pour lui faire connaître ses droits en matière de reclassement et lui demander de se positionner quant à la suite à donner sur sa situation.

C'est-à-dire qu'il peut opter pour :

- Soit une période de préparation au reclassement (après signature d'une convention fixant stages, immersions, formations en lien avec son projet professionnel)
- Soit un reclassement simple (période de recherche d'emploi sans accompagnement)
- Soit pour une mise à la retraite pour invalidité

Le rôle de la collectivité étant d'accompagner l'agent dans son projet mais n'implique pas une obligation de résultat.

Dans l'attente de la prise de décision, le versement du demi-traitement s'interrompt puisque les droits à maladie sont épuisés.

Toutefois, la réponse est arrivée aujourd'hui même. Jérôme a fait le choix de la mise en retraite pour invalidité. Ce qui signifie qu'en attendant instruction du dossier de retraite, il convient de rémunérer à plein traitement l'agent.

Driss CHEVALIER : Un bilan de cette première année d'apprentissage a été fait avec Driss et sa maman la semaine dernière, après avoir reçu son professeur qui a précisé que Driss était un bon élément en classe. Depuis quelques semaines, Driss est plus impliqué et attentif ce qui est positif pour la suite.

Julien LAUDE stagiaire sur la période du 10/06/2024 au 05/07/2024. C'est un élève de Bac Pro TP originaire de Lignièrès-lès-Roye,

Lise ROY stagiaire sur la même période. Elle est élève de seconde pro Gestion Administration du Transport et de la Logistique au Lycée de Montdidier.

Un remerciement tout particulier est adressé aux agents qui prennent de leur temps pour accompagner et former les stagiaires ainsi que l'apprenti, surtout en ce moment puisqu'ils sont au nombre de 3 pendant 4 semaines.

Départ de Mario : il a dans un premier état envisagé de recruter un nouvel agent, toutefois aucun candidat ne répondait aux besoins du syndicat. C'est pourquoi les élus ont opté pour une réorganisation interne avec Aude en charge du pôle administratif et Hugo du pôle technique.

III/ FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Mario SUIN

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2023

Toute commune ou groupement intercommunal compétent en eau potable doit publier un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable, dit "RPQS".

Ce rapport est un outil de transparence pour l'information de l'utilisateur et des différents acteurs de l'eau. C'est un outil de connaissance et d'évaluation pour situer le service par rapport aux objectifs réglementaires qui vise à favoriser les bonnes pratiques et à améliorer le service.

Une note établie chaque année par l'Agence de l'Eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention est jointe en annexe à ce rapport.

La rédaction et la communication du rapport sont effectuées sous la responsabilité du Président du Syndicat.

Le RPQS de l'année N doit être présenté à l'assemblée délibérante dans un délai de 9 mois à compter de la clôture de l'exercice, soit avant le 30 septembre de l'année N+1. Lorsque la commune a transféré sa compétence à un syndicat, le Maire présente le rapport reçu au Conseil Municipal dans un délai de 12 mois à compter de la clôture de l'exercice, soit au plus tard le 31 décembre de l'année N+1 (art.D.2224-1 à 5 du CGCT).

Lecture en diagonale du RPQS 2023 ci-joint qui avait été remis aux délégués avec les convocations.

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent rapport.

Rapporteur : Mario SUIN

TRANSFERT DES COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT A LA CCGR

Le 13/05/2024, un change a eu lieu par visio-conférence avec Camille Dallet (CCGR) et Fabien Rabouille (Cogite) au sujet du souhait de la CCGR de voir le SIAEP reprendre la Commune de Verpillères. Le but était également de

SIAEP DE GUERBIGNY
PROCES-VERBAL DE REUNION DE COMITE SYNDICAL

faire le point sur le devis de travaux qui avait été présenté à Verpillères il y a 2 ans.

Une rencontre sur le terrain avec élus et techniciens a également été organisé afin de faire un point sur les travaux qui ont été faits et ceux qui sont à prévoir.

Par ailleurs, il a été demandé à la CCGR :

- *Le listage complet des abonnés avec références complètes des compteurs,
- *Le plan précis du réseau
- *Vérifier si toutes les bouches à clé et carré de robinet de prise en charge sont accessibles, et voir pour effectuer une géolocalisation de ceux-ci ainsi que du réseau (vannes, ventouses, purges)
- *Transmettre les m³ vendus pour les années 2021-2022-2023
- *Donner le montant des excédents que la commune s'engagera à verser au Siaep de Guerbigny.
- *Prévoir un compteur à la marre qui sert de défense incendie
- *Signaler les travaux en cours ou à prévoir

Une rencontre est prévue le 9 juillet à la CCGR avec les différents acteurs de ce projet.

Questions/Réponses - remarques

Valérie Boitel : Pourquoi ne pas établir une convention pour gérer les renouvellements de compteurs... ?

→ *Cela existait par le passé, mais lorsque la commune a demandé à intégrer le SIAEP, et qu'il a été demandé de réaliser des travaux en amont, la commune a préféré dénoncer la convention.*

Christophe Dumont : Le SIAEP garantit à Verpillères une eau potable de qualité.

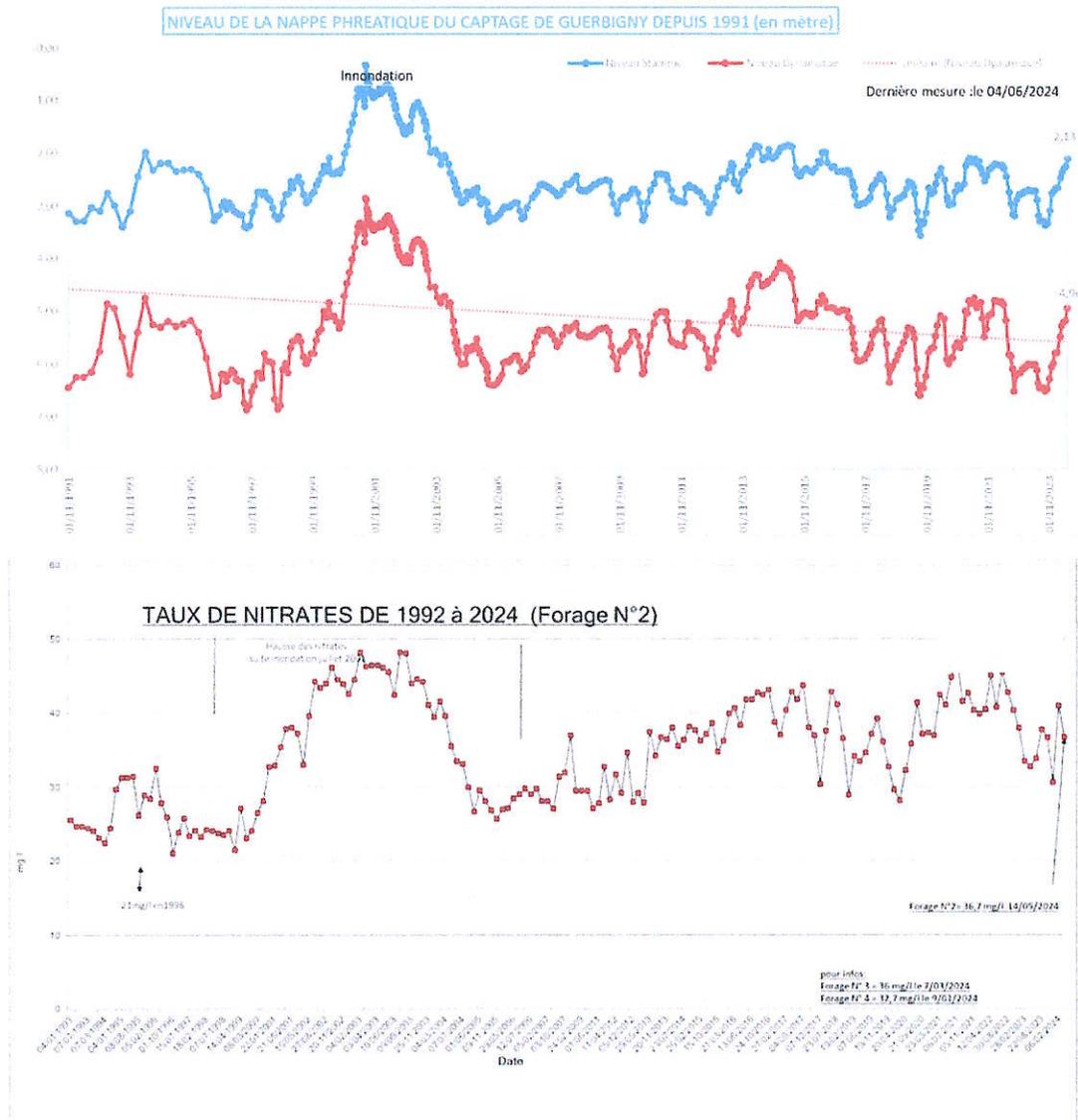
Alain Soufflet : La facture d'eau n'est pas élevée et aujourd'hui la commune compte sur le syndicat pour entretenir son réseau.

Frédéric Boquet : Le préfet pourra par la suite nous obliger à reprendre Verpillères.

Mario Suin : Dans ce cas, il faudra demander des subventions au préfet pour couvrir les travaux.

Stéphane Delaporte : Il faut aussi penser aux abonnés de la commune et laisser la porte ouverte à une éventuelle reprise dans de bonnes conditions.

ANALYSES, NIVEAU DE NAPPE ET TAUX DE NITRATES



IV/ TRAVAUX

Rapporteur : Mario SUIN

TRAVAUX EN COURS

*Travaux dans la commune de Fresnières en juin : prolongement de conduite sur environ 110 ML, avec reprise du branchement du cimetière et pose d'une purge par EHTP.

Le coût est de 31 000 € HT, le SIAEP prendra en charge la reprise du branchement du cimetière de la commune + 2 vannes de sectorisation.

Il faudra que la commune rétrocède au SIAEP son réseau de façon que le syndicat puisse en assurer l'entretien et réaliser les branchements.

ANALYSE DES OFFRES DU NOUVEAU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE 2024

En raison d'un manque de personnel, l'analyse a été partiellement effectuée par l'Ameva (analyse prix) et nous travaillons sur le support fournit par l'AMEVA pour achever l'analyse technique.

*En attente de l'attribution de la DETR 2024 pour démarrer de nouveaux travaux de renouvellements de conduites.

Rappel sur la Loi Warsman

Votre facture peut être plafonnée si vous remplissez 5 conditions. Vous pouvez alors déposer votre dossier en ligne.

- 1. Le local alimenté doit être un local d'habitation.*
- 2. La consommation inhabituelle doit être due à une fuite sur canalisation survenue entre le compteur et vos équipements privés. Sont exclues les fuites dues aux appareils ménagers, chasse d'eau, robinetterie, cumulus ou système d'arrosage hors canalisations d'alimentation...*
- 3. La consommation d'eau doit excéder au moins le double du volume d'eau moyen consommé dans le même local d'habitation pendant une période équivalente, au cours des 3 années précédentes.*
- 4. Fournir une attestation de votre plombier spécifiant que la fuite a bien été réparée.*
- 5. Vous devez produire, dans un délai d'un mois après réception de votre prochaine facture, l'attestation d'une entreprise de plomberie spécifiant que la fuite a bien été réparée, ainsi que sa localisation et la date de réparation. Une réparation effectuée par vos soins ne sera pas considérée.*

V/ FINANCES

Rapporteur : Cyrille CLEUET

DECISION MODIFICATIVE N°01-2024

Logiciel de facturation – Phaseo

Nous rencontrons de plus en plus de soucis avec notre prestataire informatique Berger Levrault.

Ce qui nous a amené à consulter d'autres prestataires informatiques, dont :

- **Phaseo** : logiciel alliant la facturation et la gestion des abonnés.

Il est très évolutif, permet dans le temps d'ajouter des modules (ex : accès personnalisé sur le site internet, mensualisation ...). Dans l'immédiat, la formule de base permettrait de reprendre la relève des compteurs sur un smartphone, d'enregistrer informatiquement les changements d'abonnés au fil de l'eau, de transmettre des demandes d'intervention en direct aux agents...

Coût du transfert des données de l'installation du logiciel : 24 890€ (Logiciel)
 + Serveur sauvegarde = 1 545 € (Achat de matériel informatique),
 indépendant du serveur en place pour une sécurisation maximale de la
 facturation et des données des abonnés.

Une mise en place pendant l'été serait souhaitable pour éviter de faire le
 transfert en fin d'année, période déjà chargée en comptabilité.

| Investissement - Dépenses | | | CA 22 | CA 23 | BP 24 | BS 24 | DM1 24 |
|---------------------------|---------|---|---------------------|---------------------|---------------------|-------------------|-------------|
| Chap. | Article | Désignation | | | | | |
| 10 | 1 068 | Report Investissement | | | | | |
| 13 | 13 111 | Subvention Agence d e l'eau | | 21 540,00 | | | |
| 16 | 1 641 | Emprunts (Etablissements de crédits) | 0,00 | 22 407,37 | | | |
| | 1 675 | Dettes afférentes aux PPP | 77 828,55 | 46 748,08 | 94 000,00 | | |
| | 1 678 | Emprunts (Agence de l'Eau) | 0,00 | 2 824,10 | 14 000,00 | | |
| 20 | 2 031 | Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion | 9 715,00 | 4 235,00 | 5 000,00 | | |
| | 2 032 | Frais d'études, de recherche | 13 617,18 | 8 825,00 | 5 000,00 | | |
| | 2 051 | Concessions et droits assimilés | 1 560,00 | | | | 27 000,00 |
| 21 | 2 121 | Agencements et aménagements de terrains (Boisement) | 7 260,52 | | 5 000,00 | | |
| | 21 311 | Constructions | 0,00 | | | | |
| | 21 561 | Matériel spécifique d'exploitation | 68 569,00 | 8 418,20 | 41 000,00 | | |
| | 2 158 | Immobilisations corporelles - Autres constructions ou réhabilitations - Réseaux | 854,00 | | 1 409,28 | | |
| | 2 181 | Autres immobilisations corporelles | 0,00 | | | | |
| | 2 182 | Matériel de transport | | 27 729,59 | 30 010,00 | | |
| | 2 183 | Matériel de bureau | | 7 509,50 | 1 000,00 | | 3 000,00 |
| 22 | 2 283 | Matériel Informatique | 0,00 | | | | |
| 23 | 2 315 | Installations, matériel et outillage techniques (travaux en cours) | 1 270 743,21 | 1 531 672,78 | 2 400 000,00 | -34 000,00 | -30 000,00 |
| | 238 | Avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations corporelles | | | | | |
| 27 | 2 763 | Créances des collectivités | | 50 000,00 | | | |
| 040 | 1 391 | Subventions d'équipement | 76 543,11 | 89 792,24 | 92 350,00 | | |
| 41 | | | 0,00 | | | | |
| | 21 311 | Frais d'études, Opération d'ordre | | | | 54 800,00 | |
| | 2 156 | Autre opération d'ordre | | 21 656,25 | | | |
| 45 | 458 101 | Opération pour compte de Tiers (Amy) | | 230 222,12 | | | |
| | 458 102 | Opération pour compte de Tiers (beuv) | | 50 000,00 | | | |
| | 458 103 | Opération pour compte de Tiers (vinc) | | 19 212,00 | | | |
| | 458 104 | Opération pour compte de Tiers (Forestil) | | | | | |
| 001 | 001 | Report (deficit d'investissement) | | | | 205 031,91 | |
| | | Total Exercice | 1 526 690,57 | 2 142 792,23 | 2 688 769,28 | 225 831,91 | 0,00 |

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la DM 01-2024 proposée.

EFFACEMENT DE DETTE

Par suite d'une décision judiciaire, le SGC nous demande de procéder à l'effacement d'une dette de 2013 d'un ancien abonné de Beuvraignes pour un montant de 63.28€

DECISION :

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité l'effacement de dette proposé.

VI/ QUESTIONS DIVERSES

*Aude BRUNIAUX : L'éco-pâturage à Etefay, ainsi qu'à Le Quesnoy est en place. 6 Moutons sont en place pour le moment, ce qui évoluera certainement au cours de l'été.

*Quentin Soilleux : La remontée du niveau de nappe a-t-elle des effets sur le taux de nitrates ?

Mario Suin : Effectivement ce devrait être le cas mais nous ne constatons pas d'augmentation des nitrates sur les analyses pour le moment.

*Jean-Claude Gout : Est-ce que vous trouvez que ça bouge vraiment pour la loi Notre sur la Somme car dans l'Oise nous en entendons peu parler ?

Mario Suin : Concernant le Grand Roye, en tout cas, les choses sont faites ou quasiment faites et concernant le SIAEP, étant sur 4 communautés de communes il n'y aura pas de changement.

*Stéphane Delaporte : Il existe un programme pour la mise en place de haies, ce qui est favorable à la biodiversité. Cela peut peut-être intéresser les exploitants agricoles du secteur.

Xavier Ribeaucourt : Depuis le remembrement, il a été mis en place 17 kms de haies sur notre secteur (Laboissière/Fescamps)

*Christophe Dumont : À la suite d'un incendie sur la commune de Warsy il y a peu, les pompiers ont rencontré des soucis toutefois je précise que les essais réalisés par les agents du SIAEP sont concluants et qu'il n'y a pas de problème de débit comme il a pu être entendu.

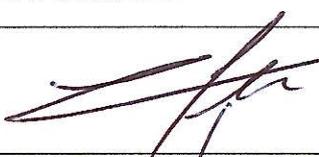
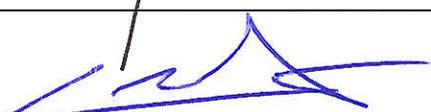
Pas d'autre question

Fin de séance : 18h50

Tableau récapitulatif des délibérations prises lors de la séance

| Numéro | Date | Domaine |
|---------|------------|---|
| 2024-07 | 18/06/2024 | Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2023 |
| 2024-08 | 18/06/2024 | Décision Modificative DM 1-2024 |
| 2024-09 | 18/06/2024 | Effacement de dette |

Approbation du présent compte rendu le 24/09/2024

| | |
|--|--|
| Jean-Marie CARRE, Président |  |
| Frédéric BOQUET, Vice-Président |  |
| Cyrille CLEUET, Vice-Président |  |
| Alain SOUFFLET, vice-Président |  |

